

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR SURENCHÈRE

UN TERRAIN à Gretz-Armainvilliers (77220)

Aucune visite n'est prévue

L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022

à 14 H, au Palais de Justice de Melun, 02 avenue du Général Leclerc à Melun (77000)

DESIGNATION : Sur la commune de Gretz-Armainvilliers (77220), 01, impasse Balzac, un terrain en friche sur lequel est édifiée une grange à rénover de 131,55 m² se composant de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une mezzanine à l'étage à laquelle on accède par une échelle de fortune, non alimentée en eau et électricité, ni évacuation d'eaux usées, cadastré :

- Section A n°127, lieudit parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 16

ares 60 centiares

- Section A n°214, lieudit 01, impasse Balzac, pour une contenance de 53 ares 76 centiares ;

- Et droit de passage commune sur la parcelle cadastrée section A n°178, lieudit parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 01 are 83 centiares.

OCCUPATION : Les lieux sont libres.

MISE A PRIX : 39.600,00 €

Consignations pour enchérir :

- 3960,00 € par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre, assorti d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable.

- 12.000,00 € par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements : - Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21 avenue Thiers 77000 MELUN, Pôle Saisies Immobilières 01.64.10.26.60 ; courriel : avocats@malpel-associes.com. - Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant